# 

* Date : 03-04-2003
* Language : French
* Section : Legislation
* Source : Numac 2003707884
* Author :

Par jugement du 26 mars 2003, la troisième chambre du tribunal de commerce de Charleroi, a prononcé la clôture, pour insuffisance d'actif, des opérations de la faillite de M. Michel Gillot, de Trazegnies, T.V.A. 654.587.177, déclarée par jugement du 23 octobre 2001.
Le failli a été déclaré excusable.
Le greffier, chef de service : (signé) J.-P. Humbled.